

**26 MARS 2020**  
**LYCÉE BASCAN**  
**RAMBOUILLET**

## STAGE

La Santé et la Sécurité au Travail (SST) sont un enjeu fondamental pour la profession. Elles sont déterminées par les conditions de travail. Depuis une décennie, les différents gouvernements ont modifié en profondeur l'organisation du travail à l'Éducation Nationale et ces modifications connaissent une accélération avec le ministre actuel. Pour la FSU, ces réorganisations sont toxiques, elles accentuent l'écart entre les injonctions prescrites par le ministère et le travail réel au quotidien, elles entraînent de la souffrance au travail et rendent illusoire l'allongement de l'âge de départ en retraite alors que la médecine de prévention (notre médecine du travail) ne peut assurer les visites médicales obligatoires dues par l'employeur à ses agents. Face à un employeur défaillant en matière de protection de ses salariés, l'enjeu professionnel et syndical est de se saisir des outils de défense de la SST des personnels et d'exiger une vraie prévention des risques professionnels. En matière de SST les agents publics dépendent des mêmes textes que les salariés du privé ; il s'agit du livre 4 du code du travail. Il précise

## SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

que l'employeur est responsable de la SST de ces personnels, il a une obligation de moyens et de résultat. Encore nous faut-il connaître les outils d'alerte et d'activation de la responsabilité de l'employeur. C'est l'objet de ce stage. Quels outils ? Quels recours ? Quelles ressources ? Les CHS CT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) et la CHS (Commission Hygiène et Sécurité) dans le second degré. Quel rôle ? Quelles compétences ? Les registres obligatoires et la prévention des risques professionnels (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels DUERP).

Ce stage aura lieu au Lycée Bascan à Rambouillet de 9h30 à 16h30 (accueil à partir de 9h). Repas possible à la restauration du lycée (6,28 € ; chèque uniquement à l'ordre de l'agent comptable du lycée)

Inscrivez-vous auprès de votre administration ET sur le formulaire :  
• <https://framaforms.org/stage-fsu-78-sante-et-securite-au-travail-26-mars-2020-lycee-bascan-1580384172>

# U Yvelines

«U Yvelines», Bulletin de la section des Yvelines - Bimestriel

Fédération Syndicale Unitaire de l'enseignement, l'éducation, la recherche et la culture

FSU78 : 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

Tél. : 01 30 51 83 36 – courriel : fsu78@fsu.fr

Directeur de publication : Simon Gautier

N° CPAP : 0720 S 07501 – Déposé le : 07/02/2020

BOIS D'ARCY  
PIC 78/28

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Janvier

Février

2020

**PROCHAIN STAGE FSU78**  
**RÉSERVEZ VOTRE JOURNÉE**  
**DU 23 AVRIL PROCHAIN**

## STAGE

Pour notre prochain stage fédéral, le 23 avril prochain, nous accueillerons Philippe Champy. Avec son dernier ouvrage, *Vers la nouvelle guerre scolaire : quand les technocrates et les neuroscientifiques mettent la main sur l'Éducation nationale*, il démontre la façon dont l'instrumentalisation politique des neurosciences, mais aussi des outils numériques, présentés comme des sources de modernisation pédagogique, accentuent en réalité la pression sur les enseignants, rognent leurs autonomies professionnelles et leurs propres pouvoirs d'action. Il y analyse les origines de ce grand reformatage de l'École et, surtout, sa mise en œuvre par l'actuel ministre de l'éducation : les attaques contre la liberté pédagogique et les manuels scolaires, la mise sous tutelle du « numérique éducatif », les tentatives de marginalisation des auteurs et éditeurs scolaires, la prise de pouvoir larvée d'un pool de neurochercheurs prétendant dicter leurs

## NEUROSCIENCES ET LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

méthodes pédagogiques aux enseignants, etc...

Alors que Jean-Michel Blanquer affiche clairement son ambition de mettre au pas les enseignants en leur promettant du sang et de la sueur, il est urgent de sortir la tête de l'eau pour enfin reprendre la main sur nos métiers. Notre stage fédéral départemental sera l'occasion d'échanger avec notre intervenant, fin connaisseur du système scolaire, mais aussi ardent militant de la liberté pédagogique. Philippe Champy a été ingénieur à l'Institut national de recherche pédagogique pendant quinze ans, avant de devenir éditeur et de diriger les éditions Retz pendant plus de vingt ans. Il a co-dirigé le Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation, un ouvrage de référence.

Le lieu ainsi que les procédures d'inscription de ce stage FSU 78 vous seront communiqués ultérieurement dans la prochaine publication U 78.



Alors que le gouvernement mise sur un essoufflement du mouvement après deux mois de grèves et de manifestations, la contestation contre la réforme des retraites s'ancre au contraire durablement dans le pays. Les médias détenus par le patronat ont beau essayer d'attirer l'attention sur le repli de la mobilisation des cheminots et de la RATP, de nouveaux secteurs sont entrés dans la lutte depuis le mois de janvier, notamment les dockers et l'énergie. Si les trains roulent mieux, ce sont les stocks et lieux stratégiques qui sont aujourd'hui au bord de la rupture. Comme toujours, on trouve des commentateurs scandalisés par les coupures de courant visant des cibles pourtant choisies avec soin, comme par

exemple les cérémonies de vœux des élus LREM. Mais qui vient se plaindre de passer en heures creuses grâce à l'action des agents mobilisés contre la réforme ?

Malgré la désinformation et la communication du gouvernement, l'opinion publique continue à soutenir majoritairement les grévistes. Après la démission de Delevoye, le très sévère avis du conseil d'État sur l'étude d'impact du projet de réforme vient encore fragiliser davantage ce qui devait être la pierre angulaire du quinquennat du président des riches. Dans ce contexte, il nous faut enfoncer le clou pour sceller définitivement le cercueil de la retraite par points. Alors que la CFDT plaide pour l'ouverture d'une conférence de financement et le temps long de la concertation, la FSU exige au contraire le retrait du projet et l'ouverture de véritables négociations sur les retraites et les salaires.

Non, la lutte n'est certainement pas terminée. Elle sera longue, nous le savions depuis le 5 décembre. Mais ne nous mentons pas : la grève reste la

seule solution pour bloquer le pays et faire entendre raison, enfin, au gouvernement. Ce dernier joue son va-tout en intimidant les grévistes et les manifestants. C'est ce qui est arrivé à ce retraité du SNES déferé au tribunal après 24 heures de garde à vue pour avoir remis un autocollant syndical après un barrage de police lors de la manifestation du vendredi 24 janvier à Paris. Les plus jeunes qui se mobilisent actuellement contre le bac local du ministre Blanquer sont eux aussi soumis aux pressions et intimidations de l'administration qui n'hésite pas à envoyer la police pour lever les blocus. La liste des entraves à la liberté de manifester son opposition au gouvernement est plus longue que jamais, et elle nécessite notre vigilance de tous les instants. Ne laissons pas l'État de droit se transformer en droit de l'État à tout faire. Notre combat est juste : ne lâchons-rien !

François Hébert - SD FSU 78

L'étude d'impact publiée vendredi 24 janvier par le gouvernement avait initialement vocation à éclairer le débat parlementaire. Il s'agissait, sans surprise, de communiquer sur une réforme universelle en mesure de corriger les inégalités du système actuel, tout en assurant la pérennité de la retraite par répartition grâce à l'introduction d'un âge d'équilibre...

Las, les mensonges et approximations du gouvernement n'ont même pas réussi à convaincre le Conseil d'état, censé rendre un avis consultatif avant que la loi ne soit présentée au parlement. Cette très sérieuse institution a tout d'abord critiqué la précipitation avec laquelle le gouvernement s'est empressé de mener le débat, « situation d'autant plus regrettable » que c'est une réforme « inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir [...] l'une des composantes majeures du contrat social ». Le Conseil d'État pointe également les « projections financières lacunaires » du projet et le recours abusif à 29 ordonnances, y compris « pour la définition d'éléments structurants du nouveau système de retraite », ce qui « fait perdre la visibilité d'ensemble qui est nécessaire à l'appréciation des

conséquences de la réforme ».

L'engagement du gouvernement de revaloriser les agents de la Fonction publique par le biais d'une loi de programmation est également battu en brèche : le Conseil d'État déclare au sujet de cette prétendue « garantie » qu'elle est condamnée à disparaître du texte car « ces dispositions constituent une injonction au gouvernement de déposer un projet de loi et sont ainsi contraires à la Constitution ». Alors que le ministre de l'éducation Nationale s'est engagé auprès de ses agents à sanctuariser leurs pensions, il est aujourd'hui évident qu'il a menti sciemment pour calmer la fronde des enseignants.

Enfin, la lecture de l'étude d'impact a permis de lever un dernier lièvre dans la communication du gouvernement. En plafonnant les dépenses de retraites à 14 % du PIB, alors que la part des seniors dans la population augmente progressivement, la réforme du gouvernement anticipait une baisse du du taux de remplacement (le niveau de la pension par rapport au dernier salaire) pour garantir l'équilibre du système. Depuis la présentation du projet de loi en conseil des ministres et la publication du rapport, on sait désormais que la trajectoire visée par le gouvernement, n'est pas 14 %, mais

moins de 13 % en 2050. Non seulement, le nombre de retraités va augmenter, mais la proportion du budget consacrée aux retraites va baisser. Ce n'est plus seulement la part de gâteau qui est amenée à se réduire, mais le gâteau tout entier ! Dans ces conditions, les fonds de pension n'auront aucun mal à vendre aux salariés qui en auront les moyens la retraite par capitalisation. Rappelons nous que le système par répartition actuel est du salaire différé. Si nous laissons passer ce projet de réforme, nous acceptons ni plus ni moins de nous faire voler...

L'avis du Conseil d'état ne fait que confirmer, point après point, ligne après ligne, l'analyse des organisations syndicales qui réclament le retrait du projet de réforme. Nous ne l'avons pas attendu pour entrer dans la mobilisation... Cela suffira-t-il à faire trembler le gouvernement ? Pas encore. Fort de ses députés entrés en nombre à l'Assemblée nationale, Macron compte plus que jamais sur l'essoufflement du mouvement social et un retournement de l'opinion. Mais parce que le droit est de notre côté, nous devons poursuivre et amplifier la mobilisation pour obtenir le retrait du projet de réforme et ouvrir de véritables négociations sur les retraites et les salaires.

Les retraités sont nombreux dans la rue pour s'opposer à la réforme gouvernementale, alors qu'on aurait pu penser qu'ils ne se sentiraient pas concernés. Tout d'abord, cela montre leur souci du bien commun, engagement qu'ils manifestent aussi dans la vie sociale, dans les associations, auprès de leur famille. Cela prouve aussi leur attachement à préserver pour leurs enfants et petits-enfants, un système social qui les mette à l'abri de la pauvreté. Enfin, cela montre qu'ils ne sont pas dupes et ont bien compris que leur situation ne pourrait que se dégrader si le pouvoir maintenait son objectif de limiter à son niveau actuel de 13,8% du PIB, et même de le baisser à 13%, la part de richesse nationale consacrée aux retraités, alors que le nombre de retraités va fortement augmenter.

Ils en ont fait l'expérience : de la fiscalisation des majorations familiales au gel des pensions, en passant par la

création de la Casa<sup>1</sup>, la suppression de la demi-part fiscale des veuf.ves, ou la hausse de la CSG, leur pouvoir d'achat n'a cessé de se dégrader. D'après l'OFCE, 80% des retraités seront perdants en 2020. Les fonctionnaires qui partent actuellement en retraite ont un pouvoir d'achat inférieur de 17% par rapport à ceux partis en 2010 à indice égal. C'est bien d'un appauvrissement généralisé et organisé des retraités, en particulier de ceux de la Fonction publique, dont il s'agit.

Au 1er janvier, les retraites inférieures à 2000 € augmentent de 1% et les autres de 0,3 %. Cette distinction liée au montant de la pension est une attaque contre la signification même de la notion de retraite. Elle tend à déconnecter la retraite du salaire et de la qualification antérieurs pour l'assimiler à une allocation sociale. Sans compter qu'il s'agit d'augmentations tout à fait dérisoires, inférieures à l'inflation et qui **aggravent la perte** de pouvoir d'achat.

1. Taxe créée pour financer la perte d'autonomie et payée par les seuls retraités imposables.

Enfin, dans la « réforme » en cours, les conditions prévues pour toucher les pensions de réversion (62 ans, voire plus si l'âge « d'équilibre » recule, au lieu de 55 ans, divorcé.es exclu.es, etc.) risquent de plonger dans le dénuement beaucoup de femmes.

Le Groupe des 9<sup>2</sup> a maintenu son unité pour appeler aux différentes actions contre la « réforme » des retraites. C'est très positif et cela donne de la force. Il n'a pas oublié les revendications propres aux retraités, cohérentes avec celles des actifs. Ainsi dans le département, nous avons interpellé les maires en leur demandant leur soutien. Nous avons rendu compte de leurs réponses lors d'une conférence de presse publique le 6 février devant la mairie de Versailles. Nous voulons maintenant interpellier les député.es et sénateur.rices, et bien sûr, nous ne sommes pas fatigués s'il faut descendre dans la rue !

2. FSU, CGT, FO, Solidaires, CFTC, CFE-CGC, FGR-FP, LSR, UNRPA-Ensemble et solidaires.

**RETRAITE PAR POINTS : ON IRA JUSQU'AU RETRAIT !  
LES JEUNES DANS LA GALÈRE, LES VIEUX DANS LA MISÈRE  
DE CETTE SOCIÉTÉ LÀ ON EN VEUT PAS !**



**NE RIEN LÂCHER**

Depuis le 5 décembre, la FSU 78 est présente dans la rue, sur les piquets de grève, dans les AG mais aussi devant les médias. Ce combat, l'un des plus longs de notre histoire sociale, c'est vous tous qui le menez au quotidien. Le site de la FSU 78 recense la diversité des actions par secteur, preuve de la vitalité de notre organisation dans un cadre intersyndical et interprofessionnel : manifestations à Versailles, Mantes-La-Jolie, Les

Mureaux et Rambouillet ; retraites aux flambeaux ; diffusions de tracts dans les gares et marchés ; participation aux AG locales et aux débats publics ; opérations symboliques comme par exemple les péages gratuits permettant de financer les caisses de solidarité aux grévistes ; organisation des bus pour se rendre aux manifestations parisiennes...

Continuons ensemble le combat : jusqu'au retrait !

**VENDREDI 27 MARS  
9H30-12H30**

Denis Andreolety, Maria Bolzinger, Sylvie Chardon et quelques autres camarades qui font vivre la Section Fédérale des Retraités de la FSU (SFR) ont le plaisir de convier tous les syndiqués retraités à une réunion qui se tiendra au siège de la FSU 78 - 24 rue Jean Jaurès-Trappes. Parking Mairie, 5mn à pied de la gare.

A l'ordre du jour :  
• la situation des retraités et leurs revendications, les conséquences des réformes en cours.

• la politique gouvernementale en matière de santé et sur la perte d'autonomie.  
• le fonctionnement de la SFR.

Al'issue de la réunion, nous proposons à ceux qui le souhaitent un déjeuner en commun au restaurant « Les Alizés », au centre de voile de l'étang de St Quentin (à 5 min de voiture, covoiturage, tarif : 16 € entrée + plat).

Pour des raisons d'organisation, indiquez avant le 17 mars si vous venez à ce déjeuner, par mail à Sylvie Chardon : sc78610@gmail.com